



RANDONNEUR 10000



Cinquante ans après le RANDONNEUR 5000, l'AUDAX CLUB PARISIEN a créé une nouvelle distinction afin de récompenser les randonneurs qui ont parcouru sur ses épreuves une distance de 10000 kilomètres. Cette distinction se nomme "RANDONNEUR 10000". Elle est concrétisée par une médaille offerte et un diplôme numéroté par ordre d'attribution.

CONDITIONS : Dans un délai de six ans, jour pour jour, entre le début de la première épreuve et la fin de la dernière épreuve, le candidat au « Randonneur 10000 » doit avoir effectué :

- **Deux fois la série des BREVETS RANDONNEURS MONDIAUX**, soit 2 fois 200, 300, 400, 600 et 1000 km, plus un brevet de 600km avec un dénivelé minimum de 8000m.
- **Un PARIS-BREST-PARIS Randonneur**, soit 1200 km,
- **Un BREVET LONGUE DISTANCE (autre que PBP)** de 1200 km ou plus, homologué par le Président des Randonneurs Mondiaux,
- **Une FLECHE VELOCIO ou FLECHE NATIONALE (hors de France)** homologuée (minimum 3 machines à l'arrivée - minimum 360 km en 24 heures),

Aucun brevet ne peut être substitué à un autre.

Les randonnées déclarées pour le Randonneur 5000 peuvent être utilisées pour l'obtention du Randonneur 10000.

Le solde kilométrique pour totaliser au moins 10000 kilomètres doit être obtenu sur les épreuves suivantes :

- **Brevets Randonneurs Mondiaux**,
- **Randonneurs Mondiaux 1200km et plus** (Brevets homologués par le Président des Randonneurs Mondiaux),
- **Flèche Vélocio ou Nationale**,
- **Flèche de France**, à condition d'être réalisées en catégorie OR ou ARGENT. La Flèche PARIS - DIEPPE n'est pas valable (moins de 200 km),
- **Super Randonnées** réalisées avant le 01 novembre 2022.

OBTENTION : Pour obtenir cette médaille, le randonneur concerné doit faire parvenir par courrier ou courriel, au plus tard le **31 octobre**, un bulletin de demande "RANDONNEUR 10000" correctement rempli, mentionnant les épreuves et leurs numéros d'homologation.

Pour la France : toute demande devra être accompagnée d'une enveloppe format 32/23 libellée à l'adresse du demandeur et affranchie au tarif lettre de 500 g, sauf si vous avez la possibilité de venir à la Remise des Récompenses de l'ACP qui a lieu tous les ans en janvier à Paris.

Pour les autres pays : les bulletins de demande seront regroupés et vérifiés par le représentant ACP de chaque pays, qui les enverra par internet au format « Word ». Toutes les médailles et tous les diplômes seront envoyés au représentant ACP qui se chargera de les distribuer à chaque lauréat. Les frais d'expédition entre la France et le pays concerné seront ajoutés à la facture annuelle.

L'ACP se réserve le droit de modifier ce règlement.

Responsable du « RANDONNEUR 10000 »

Mickaël FRISON

Les demandes effectuées par courrier sont à adresser à
AUDAX CLUB PARISIEN
138, rue Cardinet
75017 PARIS